

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 MARS 2015**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire.

Présents : M. DEBAIN, Mme RICART-BRAU, MM. BUONO-BLONDEL, LANCELIN, HEMET, Mme DUCHON, M. QUINTARD, Mme CHENEVIER, MM. CHAMAYOU, BRAME, COUTON, Mme CAILLON, M. DUSSEAUX, Mme AUBONNET, MM. DO LAGO DANTAS DE MACEDO, OUDIOT, Mme DJAOUANI, M. FUGAGNOLI, Mmes DU MESNIL, BULLIER, M. GUYARD, Mme RARRBO, MM. GUERSON, BLANES, Mme DECOSSE-GUIHARD, M. DURAND, DOUBLET, Mmes DESJARDINS, BRAUN.

Absents excusés : Mme GENEVELLE pouvoir M. BUONO-BLONDEL,
Mme ARANEDER pouvoir à Mme CHENEVIER,
Mme VERENNEMAN pouvoir à Mme RICART-BRAU,
Mme BULLIER pouvoir à Mme DJAOUANI à partir du point n° 3 inscrit à l'ordre du jour,
M. DURAND pouvoir à M. GUERSON pour la désignation du secrétaire de séance et l'adoption des
procès-verbaux,
Mme OGER pouvoir à M. BLANES.

Absente : Mme BULLIER pour la désignation du secrétaire de séance et l'adoption des procès-verbaux.

Secrétaire: Mme RARRBO.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir désigné Mme RARRBO comme secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité.

- **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2014.**

Adoption avec 31 voix pour et 1 abstention (Mme DESJARDINS).

- **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2014.**

Adoption avec 31 voix pour et 1 abstention (Mme DESJARDINS).

- **Réf. : 2015/03/1**

OBJET : Débat d'orientation budgétaire de la Commune pour 2015.

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole pour l'exercice 2015 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Monsieur le Maire :

« Monsieur BUONO, merci beaucoup pour tout le travail effectué, merci à tous ceux qui ont participé à ce travail. Ce travail a été fait suite au rapport du Cabinet KLOPFER. Rapport que beaucoup de communes n'ont pas fait, mais beaucoup de communes vont être obligées, elles aussi, de se tourner vers des cabinets spécialisés pour savoir ce qui va leur arriver dans les quatre ou cinq années à venir, si les interventions des différentes associations de Maires ne font pas changer les orientations du Gouvernement sur les différentes dotations que l'Etat verse aux communes. »

Monsieur GUERSON :

« Je vais remercier les gens qui sont encore présents ici et dans le couloir. Je suppose que tout a été fait ce soir pour vous dégouter, pour vous inciter à rentrer chez vous de bonne heure, vous avez eu la patience d'attendre les 140-150 slides. Traditionnellement le DOB est expédié en 6 ou 7 slides. Avant mon intervention, je voudrais revenir sur une première intervention que j'ai faite pendant la présentation de Monsieur BUONO. Personnellement, je suis habitué à son ton qui mélange ironie, sarcasme, attaque personnifiée. Personnellement il m'est arrivé de voter Jacques CHIRAC à un deuxième tour, il ne m'est jamais arrivé de voter Nicolas SARKOZY. J'ai toujours combattu autant que je pouvais leur politique, mais je n'ai jamais manqué de respect comme l'a fait Monsieur BUONO ce soir à la fonction du Président de la République. Vous avez tout à fait le loisir de ne pas apprécier les positions du gouvernement mais vous devez le respect à la fonction présidentielle.

Pour ma part, je n'ai jamais manqué de respect à la fonction présidentielle et si j'ai pu ne pas apprécier à titre personnel l'avis de Nicolas SARKOZY ou de Jacques CHIRAC, je ne leur ai jamais manqué de respect par rapport à leur fonction et encore plus je ne leur ai jamais manqué de respect dans cette assemblée et je regrette, Monsieur le Maire, qu'en tant que Président de cette assemblée, vous ne sachiez pas faire respecter cette règle à votre adjoint. »

Monsieur le Maire :

« Il n'y a rien eu de blessant, ce ne sont que des photos officielles qui sont parues partout. Je vous aurais suivi s'il y avait eu des caricatures, ce n'était pas le cas. »

Monsieur GUERSON :

« Monsieur DEBAIN, si vous ne voyez pas les offenses multiples à la fonction présidentielle qui ont été contenues dans les 124 slides, nous ne nous étonnerons pas le soir du premier tour des élections départementales de la montée du vote du FN.

Revenons à notre débat d'orientation budgétaire.

Depuis le début de la mandature, vous nous avez déjà démontré une certaine capacité à ignorer, à travers les deux groupes d'opposition que nous sommes ce soir, les plus de 50 % de Saint-Cyriens qui n'ont pas voté pour vous. Mais avec ce DOB, vous avez presque atteint les sommets. Pour l'historique, je vais citer deux ou trois cas depuis le début de la mandature :

- le Conseil Municipal avec votre majorité vous a accordé une délégation qui vous permet de passer la quasi-totalité des marchés sans autre forme de procès qu'un arrêté, donc plus de réunion préparatoire, plus de réunion d'analyse d'appel d'offres.

- Vous avez instauré des réunions dites ouvertes à tous, sauf qu'il n'y a pas de réunions. Exemple : pas de Commission Finances destinée à préparer ce DOB, pas de Commission de Développement Economique, pas de réunion Jeunesse ou Sport, Petite Enfance, alors elles sont ouvertes à tous, mais comme elles n'existent pas... nous ne sommes pas beaucoup gênés dans nos emplois du temps.

- Dans certaines instances comme le Comité Technique ou le CHSCT, vous nous avez expliqué encore le mois dernier, que vous gardiez tous les postes de représentants pour vous, parce que c'était vous la majorité, sous entendant que nous l'opposition, nous n'aurions pas été capables de défendre l'exécutif municipal, que nous nous serions systématiquement rangés du côté des employés qui systématiquement ont tort.

Aujourd'hui nous en sommes au DOB, alors pour le public qui n'est peut être pas habitué, et je regrette vous devriez venir plus souvent, un budget municipal c'est rythmé par trois événements :

- *Le débat d'orientation budgétaire de ce soir, c'est une disposition légale. Le DOB c'est ce qui permet à la majorité de présenter, comme l'a fait Monsieur BUONO, la situation internationale, la situation nationale, de faire un zoom sur l'impact de ces situations sur la ville et de présenter les axes forts de développement et de sa politique fiscale.*
- *Après on fait le budget prévisionnel proprement dit. Donc là je pense, Monsieur le Maire, qu'on peut donner rendez-vous au public vers fin mars, je crois, et dans la présentation du budget, on annonce les chiffres, on présente les recettes, on présente la politique fiscale bien précise, on présente le programme d'investissement, on présente le budget prévisionnel sur l'année.*
- *Et puis après vient le compte administratif. Le compte administratif, c'est le résultat réel de ce qui s'est passé. Monsieur BUONO vous en a expliqué quelques brides, il vous a expliqué en gros qu'on devrait dégager 11,7 % sur le fonctionnement, soit de l'ordre de deux millions sept ou deux millions huit. On aura effectivement une capacité de remboursement de dette ou une capacité d'investissement qui va augmenter de deux millions sept. Après on peut réfléchir sur ce qu'on investit et savoir si trois millions économisés tous les ans sur le fonctionnement c'est bien nécessaire, mais ça je vous laisse y réfléchir.*

Ce soir c'est débat, mais débattre sur quoi ? Pour débattre il faut que chacun ait les éléments et ce fameux rapport KLOPFER qui sert de base à votre débat d'orientation budgétaire, vous l'avez passé par arrêté, nous l'avons constaté au dernier Conseil Municipal, je vous en avais demandé la communication, je n'en ai pas le début du premier mot.

Je suis assez fort, je suis assez réactif, mais faire un DOB sur 124 slides que je découvre en séance, forcément c'est beaucoup plus compliqué. Et c'est là que je dis : vous ne respectez pas les 50,2 % de Saint-Cyriens qui n'ont pas voté pour vous.

Mesdames, Messieurs, je tiens à votre disposition la note explicative qui introduit le débat budgétaire, c'est cinq lignes et ce n'est pas 124 slides ou ce n'est pas 10 ou 12 slides qui auraient été extraits, c'est 124. C'est rien, zéro, on verra ça la prochaine fois.

Il n'y aura pas de débat ce soir, parce qu'il ne peut pas y avoir de débat. J'ai bien essayé de préparer des choses, mais moi je ne sais débattre que quand on m'a confié les éléments du débat. Alors, a contrario, si on ne veut pas débattre avec moi, on ne me donne pas les éléments, comme ça on est tranquille, on va pouvoir finir la soirée doucement.

On nous a expliqué la baisse de la DGF. Moi aussi je la regrette cette baisse, je l'ai assez regrettée sous un Gouvernement de droite pour ne pas être d'accord avec un Gouvernement de gauche qui baisse une DGF, ce n'est pas nouveau, mais on sait tous que c'est prévisible. Vous savez pertinemment que si un Gouvernement de droite était actuellement à la tête de la France, la baisse de la DGF aurait été toute autre. Et ce qui m'étonne, c'est que votre courant politique est tout à fait dans la démarche de rigueur de la Communauté Européenne, au Parlement. De cette rigueur que l'Europe a infligée aux Grecs, aux Espagnols, aux Portugais. Aujourd'hui, on l'applique en France et vous la refusez. Et pour autant je ne suis pas favorable à la baisse de la DGF.

L'augmentation de la péréquation ou du fonds de péréquation de VGP, c'est aussi un débat qu'on a eu au Conseil Communautaire et je vous ai expliqué que contrairement à vous, j'étais favorable à la péréquation, j'étais favorable à ce qu'une commune ou une intercommunalité riche mette au pot commun pour des gens qui sont dans une intercommunalité pauvre. Alors après, vous vous bagarrez avec Monsieur de MAZIERES. Il vous propose un arrangement qui minimisait la charge, vous faites les gros yeux, vous montez à moitié debout sur la table, lui disant que vous allez voter contre. Au final, vous ne votez pas contre puisque le Maire du Chesnay vous appelle à la raison et il faut attendre le concours du représentant du FN qui lui vote contre pour que l'échafaudage s'effondre. Mais vous savez bien que Monsieur de MAZIERES vous a expliqué que ce que Saint-Cyr allait verser en trop il vous les ferait revenir par la porte en dessous dès que vous demanderez un concours pour une subvention quelconque. Alors si c'est du pipo, dites que c'est du pipo, on l'enregistre il n'y a pas de problème.»

Monsieur BUONO :

« Mais je vous le dis que c'est du pipo, tout simplement parce qu'il n'a jamais pris de tels engagements, vous affabulez complètement. »

Monsieur GUERSON :

« Eh ben, on verra, on verra.

Ce fonds de péréquation, oui, on est dans une communauté d'agglomération riche et vous l'avez montré vous-même, alors si maintenant vous voulez en sortir, parlons-en. Ça fait un certain nombre d'années, une année dans cette mandature et plusieurs dans la mandature précédente, qu'on vous dit que qu'on ne voit pas à quoi ça sert VGP, qu'on ne voit pas ce que Saint-Cyr en retire.

Voilà, maintenant vous êtes en train de nous expliquer que non seulement Saint-Cyr n'en retire rien, mais pire que c'est un point de déficit pour Saint-Cyr. Si vous voulez en sortir, si vous voulez aller rejoindre les petits copains de Saint-Quentin-en-Yvelines, parce que c'est aussi une agglomération de droite, pour l'instant, pourquoi pas, parlons-en.

Après, vous nous parlez aussi des recettes fiscales grâce à la revalorisation des bases de 0,9. Moi non plus je ne suis pas content, parce que 0,9 ça veut dire que chaque famille va voir son imposition augmenter de façon supérieure à l'inflation, donc moi non plus je ne suis pas favorable à cette loi de finances qui augmente la fiscalité de 0,9, voilà.

Donc il aurait pu faire l'objet d'un certain nombre de débats ce soir, on aurait même pu parler du domaine scolaire et de la suppression des TAP. La suppression des TAP vous l'annoncez dans un conseil d'école, alors que nous n'en avons jamais entendu parler. Jamais, jamais on a évoqué avec vous que vous alliez remplacer le magnifique programme de TAP et que vous allez revenir à une garderie.

Ce que je trouve très étonnant, c'est que quand au dernier Conseil Municipal, je vous ai demandé quel était le compte rendu des TAP après un semestre d'exercice, vous m'avez expliqué : « On est en train d'y réfléchir, on est en train de faire un sondage, on va en parler avec les fédérations de parents. », on va en parler avec Pierre, avec Paul, avec Jacques, avec tous ceux avec qui on va vouloir parler, alors que votre décision est déjà prise puisqu'il n'y aura plus de TAP en septembre. C'est ce que Monsieur BUONO explique au conseil d'école de Langevin, je ne l'ai pas inventé. Si vous maintenant, Monsieur le Maire, vous me dites : « Non, il a dit une bêtise. », là pareil, dites-le, on l'enregistre sur la bande, on le met au PV, ça me va très bien.

En fait le vrai sujet ce soir, c'est surtout la façon dont vous avez prévu d'équilibrer votre budget. Le vrai sujet c'est de savoir si vous considérez que les subventions associatives c'est la variable d'ajustement du budget. Le vrai sujet, c'est peut-être de faire entendre à votre adjoint aux finances, dont l'ignorance de l'histoire de Saint-Cyr ne peut pas excuser toutes les dérives, qu'il faut garder des structures comme l'Amicale Laïque et comme le CAO, puisque si d'un côté on prône des regroupements type VGP, je ne vois pas bien pourquoi on prônerait dans la ville l'éclatement de structures qui mutualisaient leurs services et leurs effectifs. D'un côté on fait quelque chose, de l'autre côté on fait le contraire. Le vrai sujet c'est de savoir si les 1 % que vous donnez aux associations ça représente un poids tel que vous ne pouvez plus le faire. Budget de fonctionnement municipal : 24 millions d'euros. Subventions aux associations : 280 000 euros. Vous expliquez aujourd'hui que vous voulez enlever la partie administrative de l'ordre de 100 000 euros. Je vais au raccourci, vous m'expliquez que 0,3 % du budget c'est fondamental, on ne peut pas faire autrement, on ne peut y couper. Alors, moi je crois qu'on n'a pas la même conception du monde associatif, parce que je n'ai jamais dit, je n'ai jamais écrit que les subventions du CAO ou de l'Amicale avaient été augmentées de 4%, j'ai dit dans les journaux que le montant des subventions dédié aux associations avait été augmenté de 4 %. On était en période électorale. L'année dernière, vous avez expliqué à vos électeurs que le milieu associatif de Saint-Cyr était riche, qu'il était nécessaire, et qu'il était tellement bien qu'on allait l'augmenter de 4 % et maintenant vous nous expliquez que tout compte fait, ce milieu il ne va pas, dans sa constitution, que la façon dont ces associations fonctionnent depuis 14 ans de mandature de droite ne vous convient pas et vous auriez peut-être pu

vous en apercevoir l'année dernière, vous auriez peut-être pu l'expliquer à vos électeurs l'année dernière.

Pour revenir sur votre positionnement et sur la fameuse journée du 19 février où vous avez reçu le CAO et l'Amicale Laïque, vous écrivez que les associations mono activité qui auront déposé leur statut au 30 juin seront prioritaires pour l'attribution des créneaux dans les infrastructures municipales.

Les associations qui auront déposé leur statut auront la garantie de disposer d'un montant égal à l'année dernière, montant qu'on ignore par ailleurs, puisqu'il n'y avait pas d'entité physique. Vous, vous êtes capable de dire : on vous donne la même somme, même si on ne la connaît pas.

Vous parlez de l'action du guichet associatif qui sera dédié prioritairement et même, vous avez complété tout à l'heure, exclusivement à la restructuration. Cela veut dire que si jamais le CAO ou l'Amicale Laïque avaient dans l'idée de refaire une demande de FNDS avec la structure habituelle actuelle, ce guichet ne sera pas là pour les aider.

Lors de ma campagne municipale, je parlais aussi d'un guichet d'association. Vous, vous l'appelez guichet associatif. Ce système devait permettre la mutualisation des frais de photocopies, des engagements de service après vente et ainsi de suite. Vous non, vous c'est pour découper en tranches.

Voilà Monsieur le Maire ce qu'on aurait pu faire comme DOB, mais vous ne l'avez pas souhaité.

Cette position du 19 février, je ne l'ai pas découverte grâce à vous, je l'ai découverte sur un site associatif. Alors là on dépasse l'entendement quand même ! Que l'élu d'opposition que je suis qui représente 35 % des Saint-Cyriens, la découvre sur un site internet associatif. Là on se dit : j'ai dû rater un épisode.

Je suis venu faire de la politique à Saint-Cyr-l'Ecole et en fait, on m'en dénie complètement le droit. On m'invite au Conseil Municipal parce qu'on ne peut pas faire autrement. Mais on ne va surtout pas me donner les moyens de travailler, on ne va surtout pas me donner les moyens d'expliquer une position différente, on va simplement se contenter de m'inviter.

J'aurais pu aussi dans ce DOB vous expliquer que ces associations ont fait tant et tant pour la Ville. Dernièrement à la Fête de la Ville, je crois que l'Amicale Laïque a tenu la restauration et l'a fort bien tenue.

J'aurais pu aussi vous expliquer que les tarifs allaient augmenter de 40 à 50 euros. Monsieur BUONO trouve cela normal. Mais peut-être que Monsieur BUONO n'a pas de problèmes pour ses deux ou trois enfants à sortir 80 euros ou 120 euros supplémentaires pour l'année sur une pratique sportive. Je connais plein de familles par mon engagement associatif, que vous connaissez Monsieur DEBAIN, qui ne pourront pas sortir 40, 80 ou 120 euros, et je connais maintes et maintes familles qui n'iront même pas demander de l'aide, parce que, à un moment, quand on est descendu assez bas, on ne va même plus demander de l'aide. On peut parler des 24 000 euros de quotients familiaux de l'Amicale Laïque, mais il y a plein de gens qui ne vont pas à l'Amicale Laïque parce qu'ils ne veulent pas dire qu'ils ont besoin d'aide, mais ça à chaque fois que je vous le dit vous ne voulez pas l'entendre. Et puis surtout on va aller vers une paupérisation de la pratique sportive, au fur et à mesure des années. On a déjà perdu le rugby, on a perdu l'athlétisme, on va continuer à en perdre, parce que, à un moment, les bénévoles vont se lasser.

Vous m'avez expliqué à certains forums d'associations, le soir, que vous ne compreniez pas pourquoi il y avait si peu de représentants du monde associatif. Je vous avais expliqué gentiment, que vous ne pouvez pas être en guerre perpétuelle avec le milieu associatif, vous ne pouvez pas être en permanence en querelle avec eux et leur demander de venir manger avec vous un soir parce que ça se fait. Je pense que dans le prochain forum, il n'y aura pas beaucoup de monde autour du buffet.

Par contre ce soir, je vous demande solennellement de revenir sur votre position. Je vais reprendre une des phrases que l'on prête à Monsieur NOE : « La Mairie aurait pu nous réunir avant pour trouver des solutions et nous donner un délai de deux ans pour diminuer les charges. ». Monsieur le Maire, je vous le demande. Ne vous laissez pas entrainer par ces seuls conseillers dont la vision comptable ne peut pas déboucher, à mes yeux, sur ce qu'il y a de mieux pour Saint-Cyr. Reprenez

vosre bâton de pèlerin. Si vous avez besoin de quelqu'un pour faire le médiateur, on peut en parler. »

Monsieur le Maire :

« Ce que j'apprécie chez vous, c'est que vous faites les questions, les réponses et les états d'âme. »

Monsieur BUONO :

« Nous sommes dans deux mondes qui sont tellement séparés. On se rencontre de temps en temps au Conseil Municipal, mais j'ai l'impression que vous êtes en dehors de toute réalité matérielle.

Cela fait au moins 3 ans que l'Amicale Laïque vient nous voir en disant que Versailles Grand Parc lui fait des misères. Versailles Grand Parc lui demande exactement ce qu'on lui demande aujourd'hui. Donc, j'ai du mal à comprendre le concept de « il faut encore deux ans ». Il faut encore deux ans pour quoi faire ? En 3 ans rien n'a été fait. Au point que nous avons dû voter, pour garder un semblant de concorde au sein de VGP, l'acceptation que la danse et le théâtre n'étaient plus l'affaire de Versailles Grand Parc.

L'Amicale Laïque a eu le temps, mais elle n'a pas voulu, c'est son droit.

Ce qui a été dit à la réunion, c'est la même chose, elle peut augmenter de 40 euros ses prestations, ou ne pas le faire. Si elle ne le fait pas, elle sera scindée en entités plus petites qui nécessitent moins de frais de structure. Ce n'est pas son choix, c'est son problème, c'est le problème de ses adhérents, c'est aux adhérents de faire ce choix. Nous n'avons pas attendu le Conseil pour les prévenir de nos intentions. Le temps a été utilisé, non pas à commencer éventuellement à venir nous voir pour réfléchir, mais a été utilisé pour préparer une épreuve de force. OK, on est dans l'épreuve de force, il n'y a pas de problème.

Vous n'étiez pas à la réunion. Ce qui a été dit, c'est ce qui est écrit dans le DOB, point final. Ce qui est écrit : « Si vous avez des sections qui quittent votre association pour devenir une association, ces sections ont la certitude de pouvoir exister indépendamment de l'Amicale Laïque et du CAO ». C'est la solution qui leur a été proposée pour diminuer leur coût de fonctionnement, si ces associations ne voulaient pas augmenter les coûts pour leurs adhérents.

Aujourd'hui, l'Amicale Laïque a renvoyé avec beaucoup d'élégance une personne qui a 70 ans. Ce n'est pas du tout parce qu'elle siège au Conseil Municipal dans la majorité. Cette personne va monter son association et les adhérents payeront 40 euros de moins. C'est ça la réalité de la mutualisation au sein de l'Amicale Laïque, ça coûte plus d'argent d'être ensemble, que d'être séparé. Ce n'est pas moi qui l'invente, vous allez le voir, vous allez en avoir la démonstration.

Et puis pour finir avec le conseil d'école, les propos qu'on vous rapporte ce ne sont pas forcément les propos que je tiens. Quand je m'exprime avec un représentant des parents d'élèves sur un sujet à propos des TAP et que je lui dis que c'est effectivement ce vers quoi on se dirige, je laisse quand même la possibilité au Conseil Municipal de dire que finalement on a choisi autre chose. J'expose simplement les pistes de réflexion et celle qui effectivement a plutôt notre préférence, puisqu'on ne voit pas comment on peut tenir le budget autrement. »

Monsieur GUERSON :

« Vous confirmez que cette position municipale a été analysée, commentée, partagée dans la commission ouverte ?

Vous ne pouvez pas siéger pendant un an et vous entendre dire dans un DOB qu'on fait un trait sur les TAP. Ce n'est pas une discussion, ce n'est pas une présentation... il n'y a pas de discussion. »

Monsieur BUONO :

« Il y a pas de discussion sur le contenu des TAP, c'est le DOB. L'orientation budgétaire, c'est faire des choix financiers.

Cela fait 4 ans qu'on explique à l'Amicale Laïque et au CAO que leur mode de fonctionnement les amène petit à petit dans le mur. Cela fait 4 ans que l'on reçoit un sourire poli parce que de toutes façons on donne la même subvention, voire on l'augmente au niveau de l'inflation. »

Monsieur GUERSON :

« Je ne sais pas, moi..., ce n'est pas la teneur des débats qu'on a eus dans différents Conseils Municipaux, on parlait de subventions. »

Monsieur BUONO :

« On peut faire l'étalage de la gestion de l'Amicale Laïque et du CAO en plein Conseil Municipal, on peut la faire tous les ans...il n'y a pas de problèmes. »

Monsieur GUERSON :

« On pourrait le faire en commission, seulement on ne le fait pas. »

Madame DESJARDINS :

« Je ne reprendrai pas dans le détail tout ce qui a déjà été dit, je vais essayer d'être beaucoup plus concise et beaucoup plus rapide, puisque de toutes façons cela ne changera rien à vos décisions. Tout d'abord, je voulais dire que dans ce qui nous a été présenté comme un DOB, ce n'est absolument pas ça. Simplement on nous présente un état de fait. Nous avons tous les chiffres, c'est un document très bien fait, ça c'est impeccable, par contre les petits dessins qui se voulaient humoristiques n'ont absolument pas leur place dans un Conseil Municipal. Même si c'est un Gouvernement qui ne vous plaît pas, vous savez bien que je ne suis pas de gauche, mais je trouve qu'il y a un manque de respect et pour moi ce n'est pas admissible dans le cadre d'un Conseil Municipal.

Ceci étant dit, votre DOB n'est absolument pas un débat. Vous nous avez présenté ce que vous voulez faire, on est mis devant le fait accompli. Comme le disait mon collègue, il n'y a aucune réunion d'information, donc l'information nous ne l'avons pas.

Ce que vous voulez faire avec les associations, comment voulez-vous qu'on vous apporte des billes et qu'on vous aide puisque nous n'avons pas été mis au courant. Nous aurions pu au moins avoir une réunion d'information avant que vous présentiez votre document aux associations. Ce document si on veut se le procurer il faut qu'on aille voir sur un site associatif, l'association de la majorité. C'est parfaitement inadmissible, puisque les informations sont déjà diffusées sur un site associatif de la liste majoritaire, avant que les élus minoritaires soient informés. Je trouve que c'est un mépris, votre attitude est inqualifiable.

Comme vous l'avez si bien dit nous avons le droit de ne pas être d'accord, mais ça ne changera rien à votre décision. On se demande à quoi ça sert qu'on vienne au Conseil Municipal si c'est pour être là, écouter la bonne parole. C'est complètement désolant et je pense qu'ici souvent on oublie démocratie et c'est peut-être un mot qui va complètement s'effacer pour devenir, aller, je vais oser, une dictature. Je voudrais aussi rajouter que vos valeurs, que vous aviez écrites dans votre beau programme, animaient la ville en soutenant l'action des associations. Eh bien, nous y voilà, je ne sais pas comment vous aviez envisagé de soutenir l'action des associations, toujours est-il que ceux qui ont voté pour vous aujourd'hui doivent bien déchanter et dire aussi : « Et le changement c'est maintenant. » Peut-être avec 3 ans de retard, mais c'est maintenant. Voilà tout ce que je voulais vous dire, je trouve que votre manière de gérer cette ville et de considérer les conseillers qui ne sont pas de votre avis, est absolument inqualifiable. »

• Réf. : 2015/03/2

OBJET : Débat d'orientation budgétaire du service de l'assainissement pour 2015.

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire du service de l'Assainissement de la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole pour l'exercice 2015 tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Madame DESJARDINS :

« Bravo pour l'hommage à André NOIR, c'était dit avec raison, merci pour lui. Par contre j'ai vu qu'il y avait des sondages sur la pelouse devant la mairie, derrière le buste du Général de Gaulle, il

doit y avoir des problèmes, puisqu'on peut constater que le terrain s'est affaissé. Est-ce que vous avez prévu quelque chose dans le budget que vous nous présenterez à la prochaine séance ? »

Madame BRAU :

« Dans le budget d'assainissement pur - non, c'est par contre dans des budgets de terrassement qu'il va y avoir des choses de faites. »

• **Réf : 2015/03/3**

OBJET : Révision de la carte scolaire.

Article 1^{er} : Décide avec 28 voix pour et 5 abstentions (MM. GUERSON, DURAND, BLANES, Mmes DECOSSE-GUIHARD, OGER) que l'affectation relative à l'accueil des enfants dans l'école maternelle Robert Desnos, se fera comme suit :

du 9 au 27 rue Jean-Pierre Timbaud,

du 1 au 6 rue Berthie Albrecht,

les rues Suzanne Masson et Jean Catelas,

les numéros impairs de l'avenue du Colonel Fabien.

Article 2 : Décide que cette modification de la carte scolaire sera mise en application à compter des inscriptions à venir pour la rentrée 2015/2016.

Article 3 : Indique que les enfants déjà scolarisés à l'école maternelle Jean Macé pourront poursuivre leur scolarité dans cet établissement et que les frères et/ou les sœurs d'un enfant déjà inscrit dans cette école pourront y être également scolarisés.

Article 4 : Précise que les autres dispositions de la carte scolaire adoptées par délibération n° 2008/12/8 du 15 décembre 2008, modifiées par délibérations n° 2010/03/19 du 11 mars 2010 et n° 2013/02/5 du 28 février 2013 et non affectées par les changements résultant de cette nouvelle délibération, demeurent en vigueur.

Monsieur GUERSON :

« J'ai une ou deux questions et une remarque d'abord : dans votre note de synthèse, je ne crois pas que c'est l'évolution sociologique de la ville qui amène à redécouper la carte scolaire, c'est plutôt l'évolution démographique ou la répartition.

Nous avons toujours été attachés à ce qu'effectivement il n'y ait pas de fermetures de classes, on a toujours été attachés à faire quelques modifications à la marge de la carte scolaire pour passer la période difficile.

Pas d'objection de principe sur la carte scolaire. Par contre j'aime bien être un peu cohérent. Aussi quand je dis que j'en ai assez de ne pas pouvoir jouer mon rôle d'élu, j'en ai assez de ne pas avoir de réunions dans lesquelles on peut travailler. On va donc s'abstenir sur votre répartition, ça ne change pas le résultat, simplement pour marquer notre mécontentement.

J'avais prévu de vous poser une question sur les TAP mais je ne sais pas si elle est encore d'actualité. Je ne sais pas si un jour nous aurons un bilan, je ne sais pas si les documents que j'ai demandés par écrit je les aurais. Je les ai demandés une fois, est-ce qu'il faut que je réécrive une deuxième fois, est-ce qu'il faut que j'écrive à la CADA ? Vous êtes dans l'illégalité en ne me les communiquant pas. »

Madame DESJARDINS:

« On est toujours mis devant le fait accompli. Que nous votions ou pas, ça ne changera rien, puisque que vous êtes 25 et que cette délibération passera quand même. Nous allons la voter parce qu'on est aussi très attachés à ce qu'il n'y ait pas de fermetures de classes. »

Monsieur LANCELIN :

« Nous avons eu une réunion avec les directeurs d'écoles et l'IEN. Il nous a été répondu qu'il n'y aurait de toute façon pas d'ouverture de classe à Desnos. »

Monsieur GUERSON :

« Personne ici ne conteste le bien-fondé de l'aménagement. Je dis simplement qu'il s'agit d'une volonté qui est la votre d'éviter des fermetures, de faire une mixité et c'est quelque chose auquel on adhère. »

- **Réf : 2015/03/4**

OBJET : Litige avec la société COUDRAY ANCEL, mandataire liquidateur de la SA PROBINORD. Projet de transaction.

Article 1 : Approuve à l'unanimité le protocole transactionnel annexé à la délibération, proposé pour mettre fin au litige ayant opposé la commune à la Société Civile Professionnelle de mandataires judiciaires Yves COUDRAY – Christophe ANCEL, Mandataire liquidateur de la SA PROBINORD pour les montants restant dus à cette entreprise au titre des marchés conclus respectivement les 4 janvier 2013 (travaux de mise en accessibilité des arrêts d'autobus en faveur des personnes à mobilité réduite) et 27 juin 2013 (l'aménagement du parking situé au carrefour de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Victorien Sardou à Saint-Cyr-l'Ecole, face au bar « le Balto »).

Article 2 Autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole avec la Société Civile Professionnelle de mandataires judiciaires Yves COUDRAY – Christophe ANCEL, Mandataire liquidateur de la SA PROBINORD.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires à la dépense correspondante prévus initialement au Budget Primitif 2013 de la Ville, reportés ensuite au budget primitif 2014, sont également reportés au budget primitif 2015 de la commune.

Monsieur GUERSON :

« J'ai une question sur le montant total du marché, de mémoire, quelqu'un s'en rappelle ? »

Monsieur le Maire :

« C'est dans la page 2 du protocole, 191 291 euros et pour le Balto 379 547 euros. »

Monsieur GUERSON :

« Cela représente plus de 500 000 euros. Il existe dans les marchés publics des dispositions qui permettent de faire des paiements directs et justement en cas de défaillance de l'un des contractants, de payer son fournisseur, pour autant que le fournisseur ait été déclaré avant. Peut-être qu'on aurait pu, ou sur un prochain marché faire attention à ça. »

Monsieur le Maire :

« Oui, mais il ne s'agit pas d'un sous-traitant. »

- **Réf : 2015/03/5**

OBJET : Adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne) au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France). Avis du Conseil Municipal.

Article unique : Donne à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour les deux compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité.

Monsieur GUERSON :

« Je regrette que nos deux délégués ne soient pas présents ce jour là et qu'ils n'aient pas donné pouvoir. »

Monsieur BRAME :

« Les votes n'avaient pas de caractère décisif. »

Monsieur GUERSON :

« Vous voyez bien qu'ici nos votes n'ont pas de caractère décisif et pourtant nous venons. Quand nous ne venons pas, nous nous faisons représenter. »

• Réf : 2015/03/6

OBJET : Acquisition des parcelles AH 15 et AH 17.

Article 1er : Décide avec 30 voix pour et 3 abstentions (Mmes DESJARDINS, BRAUN et M. DOUBLET) d'acquérir les parcelles cadastrées en section AH n° 15 et AH n° 17 appartenant à l'Etat moyennant le versement du prix de 21 000 euros et qu'en vue de réaliser l'acquisition de ces biens immobiliers, la commune de Saint-Cyr-l'Ecole exerce son droit de priorité.

Article 2 : Demande à ce que cette acquisition bénéficie de l'exonération prévue à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Article 3 : Précise que les frais d'acte concrétisant cette cession à la commune seront à la charge de cette dernière.

Article 4 : Habilité Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à cette acquisition et tout autre document y afférent en tant que de besoin, ainsi qu'à accomplir toutes les démarches et les formalités utiles au règlement de ce dossier

Monsieur GUERSON :

« A la lueur du débat d'orientation budgétaire que nous n'avons pas eu tout à l'heure, quel est l'intérêt réel d'acheter ces parcelles ? »

Monsieur le Maire :

« Il se trouve que l'une d'elle est à l'intérieur de la ZAC PION.

C'est une possibilité pour la Ville de Saint-Cyr d'avoir droit au chapitre lors de la discussion, entre autres, sur la circulation de la ZAC PION. »

Monsieur GUERSON :

« En fait, vous vous dites que comme vous n'arrivez pas à avoir des informations sur ce qui va se passer sur la caserne PION, comme mon collègue et néanmoins ami, président de VGP et Maire de Versailles n'a pas l'air de vouloir vous associer à son futur projet, vous essayez de lui bloquer une de ses sorties, c'est ça ? »

Monsieur le Maire :

« Je pense que vous fantasmez, vous êtes dans vos rêves lyriques.

J'ai reçu il y a, à peu près 8 jours, la société chargée de l'aménagement, donc vous voyez j'ai des informations, ce qui n'empêche pas que ce territoire étant à Saint-Cyr, je trouve qu'il est normal qu'on s'en porte acquéreur. De plus, cette parcelle est juste derrière le moulin. Une allée royale va être aménagée. On ne sait pas encore où on aménagera pour le stationnement, ce terrain sera disponible. Si pour une raison ou une autre, dans des temps futurs il est nécessaire de le revendre à la Ville de Versailles ou autre, pourquoi pas, mais au moins on a ce terrain là et je trouve que c'est quelque chose qui est bien pour la ville. »

Monsieur GUERSON :

« C'est une bonne monnaie d'échange. »

Monsieur le Maire :

« C'est une monnaie dans tous les cas. »

Madame DESJARDINS :

« Oui, je pense effectivement que c'est une monnaie d'échange, parce que quand on voit les terrains et leurs dimensions et surtout leurs formes, quand vous dites que c'est bien pour Saint-Cyr d'avoir ces terrains-là, je ne vois vraiment pas ce qu'on peut en faire. Sous forme de triangles très allongés, ça va être difficile d'y faire des parkings, sauf de mettre les voitures à la « queue leu leu ». Enfin bon, c'est votre explication, on va s'en contenter. »

Entend le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal en date du 22 avril 2014 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur GUERSON :

« J'ai une question connexe à l'action en justice du GUAS. De mémoire dans le protocole de vente, il y avait une condition suspensive qui était la capacité de l'aménageur à revenir sur son engagement si le GUAS intentait une action judiciaire à la date du 31 décembre 2014. Aujourd'hui qu'en est-il ? Est-ce que vous me confirmez que cette condition suspensive existe bien ? »

Monsieur le Maire :

« Oui, il me semble que c'était une possibilité. Ce n'est pas une certitude. »

Monsieur GUERSON :

« C'est ce qu'on appelle une condition suspensive. Est-ce qu'aujourd'hui il y a une probabilité pour que CAMAR FINANCE la fasse jouer ? Et dans cette hypothèse, avez-vous fait une provision financière pour par exemple les terrains que nous avons achetés qui devaient être vendus ? »

Monsieur Le Maire :

« A l'heure actuelle, on a vu CAMAR FINANCE dans une réunion avec le GUAS cette semaine, avec Aéroports de Paris. Jusque-là il n'en a pas été question. Quant à l'action en justice, elle a déjà eu lieu et j'ai lu en diagonale le compte rendu. Mais il n'y a pas eu de jugement, mais d'après ce que j'ai lu le GUAS va être débouté. »

Monsieur GUERSON :

« Donc, aujourd'hui, pas d'inquiétudes et pas de provisions nécessaires sur l'exercice budgétaire. »

Monsieur le Maire :

« Non, la recette n'est pas inscrite dans le budget de toute façon. »

Monsieur GUERSON :

« Oui, ça je le sais. Je sais que dans un budget prévisionnel on ne met pas de prévisions. »

Monsieur le Maire :

« Non, parce que tant que nous n'avons pas de notification, ce n'est pas inscrit. »

CLOTURE DE LA SEANCE A 23H05